

# ÉTUDES et RÉSULTATS

décembre 2025  
n° 1358

## Trois aidants sur dix accompagnent seuls leur proche, six sur dix sont en activité ou étudiants

En 2022, 7,1 millions de personnes soutiennent un parent, un conjoint, un enfant ou un ami en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. Ces proches aidants apportent régulièrement une aide à la vie quotidienne, un soutien moral ou une aide financière ou matérielle en raison des problèmes de santé, d'un handicap ou de l'avancée en âge d'un aidé.

Trois fois sur dix, cette aide dite « informelle » est assumée par l'aidant seul, sans autres aidants, ni proches, ni professionnels ou bénévoles. De plus, sa nature est variée : un tiers des proches aidants cumulent soutien moral, aide à la vie quotidienne et aide financière ou matérielle. Le temps consacré aux activités de la vie quotidienne va de moins d'une heure par jour (44 %) à 35 heures ou plus par semaine (11 %).

Les aidants sont majoritairement des femmes (58 %) et ont en moyenne 52 ans et 11 mois. Ceux qui soutiennent leurs parents (35 %) constituent le groupe le plus nombreux ; leur temps d'aide est cependant plus limité et moins souvent assumé par eux seuls. À l'inverse, l'aide est souvent assumée par un proche seul lorsqu'elle est apportée à un conjoint (24 % des situations d'aide). Les parents accompagnant leur enfant en situation de handicap (19 %) figurent parmi ceux qui assurent le plus souvent des soins personnels et ont les charges horaires les plus lourdes. Quant aux autres aidants, ils apportent plus fréquemment uniquement un soutien moral.

Enfin, six aidants sur dix travaillent, sont en recherche d'emploi ou étudiants, soit huit sur dix d'âge actif. Parmi ces derniers, presque la moitié ont aussi un enfant à charge qui n'est pas l'aidé ; ils doivent alors concilier leur rôle d'aidant avec leur vie familiale et leurs autres responsabilités.

Annelore Verhagen (Drees, Institut des politiques publiques, Paris School of Economics)

**E**n 2022, 7,1 millions<sup>1</sup> de personnes de 5 ans ou plus apportent régulièrement une aide dite « informelle »<sup>2</sup> à 5,0 millions de personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine (encadré 1 et tableau complémentaire A<sup>3</sup>).

Ces proches aidants (soit 11 % à l'échelle nationale) jouent un rôle essentiel auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Leur nombre devrait croître dans les années à venir, sous l'effet conjugué •••

1. L'écart avec l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS 2021) s'explique par le champ plus large de VQS 2021 et par un mode de repérage différent des aidants (encadré 2).

2. Les aidants formels regroupent les soignants (par exemple, les infirmiers), les travailleurs sociaux et les bénévoles qui aident à la vie quotidienne, quand les aidants informels (ou « proches aidants ») désignent les personnes qui apportent régulièrement une aide non professionnelle à la vie quotidienne, un soutien moral ou une aide financière ou matérielle à un proche.

3. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](http://data.drees)

## Encadré 1 Les jeunes aidants

Les jeunes aidants font l'objet d'une attention particulière dans les stratégies nationales Agir pour les aidants de 2020 et 2023. La deuxième stratégie insiste notamment sur la nécessité de mieux les identifier et vise à éviter que l'engagement des jeunes auprès d'un proche ne compromette leur parcours scolaire. Le volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages offre, à ce titre, une opportunité d'examiner le profil des jeunes aidants (*tableau complémentaire A*)\*.

En 2022, 642 000 jeunes âgés de 5 à 24 ans aident un proche vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, soit 5 % de la population de cette tranche d'âge. Parmi eux, 10 % ont entre 5 et 11 ans, 42 % entre 12 et 17 ans et 48 % entre 18 et 24 ans.

Comme pour les aidants plus âgés, la majorité des jeunes aidants sont des femmes (58 %). La plupart (64 %) accompagnent leur parent (67 % parmi les mineurs, 61 % parmi les jeunes adultes). Les frères et sœurs constituent la deuxième catégorie d'aidés (17 % en moyenne). Pour les mineurs, le soutien aux grands-parents représente la troisième catégorie (10 %, contre 5 % parmi les jeunes adultes), tandis que pour les jeunes adultes la troisième catégorie est celle des aidants qui soutiennent un ami (10 %, contre 2 % parmi les mineurs).

Trois jeunes aidants sur quatre cohabitent avec la personne aidée (90 % chez les mineurs, 62 % chez les jeunes adultes). Parmi les aidants de 18 à 24 ans, 28 % n'ont aucun autre adulte pour les épauler dans l'aide informelle (3 % parmi les mineurs).

\* 375 jeunes (dont environ 115 mineurs de 5 ans ou plus et 260 jeunes adultes de 18 à 24 ans) ont été identifiés comme proches aidants par leur entourage dans l'enquête Autonomie-Ménages et ont ensuite répondu au questionnaire du volet Aidants.

\*\* L'aide financière ou matérielle est très rare parmi les jeunes aidants (hors mineurs, qui n'en apportent pas, par construction, dans l'enquête), et elle s'accompagne toujours d'un soutien moral et/ou d'une aide à la vie quotidienne.

Près d'un quart des jeunes aidants apportent uniquement un soutien moral (24 % parmi les mineurs, 15 % parmi les jeunes adultes), les autres contribuent aux activités de la vie quotidienne\*\*. Parmi eux, un tiers dispensent des soins personnels comme l'aide à s'habiller, se laver ou prendre des médicaments (28 % des mineurs, 26 % des jeunes adultes). Un peu moins de la moitié des jeunes aidants aux activités de la vie quotidienne y consacrent moins de 7 heures par semaine, et un sur dix aide pendant 14 heures ou plus par semaine (18 % parmi les jeunes adultes, 4 % parmi les mineurs).

### Concilier aide et scolarité : le ressenti des jeunes

En 2022, sept jeunes aidants sur dix sont étudiants ou en formation (88 % parmi les mineurs, 49 % parmi les jeunes adultes), 16 % travaillent et 15 % ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) – 12 % parmi les mineurs, 18 % parmi les jeunes adultes. Pour comparaison, le taux de NEET parmi l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans en France était de 10 % en 2022 (Eurostat, 2025), contre 16 % parmi les jeunes aidants du même âge en France métropolitaine.

Cependant, 7 % des jeunes aidants (3 % parmi les mineurs, 11 % parmi les jeunes adultes) déclarent que l'aide apportée a eu, aujourd'hui ou par le passé, un impact sur leur parcours scolaire. Les principales difficultés rapportées concernent la réalisation des devoirs ou des travaux, l'absentéisme et les retards en cours.

••• du vieillissement de la population, de la volonté de favoriser le maintien à domicile et d'une pénurie d'aidants professionnels, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile.

Pour les soutenir, le gouvernement a lancé en 2019 la stratégie nationale Agir pour les aidants, qui vise à mieux les reconnaître et à mieux les accompagner. Elle prévoit notamment de nouveaux droits sociaux, des solutions de répit, ainsi qu'un accompagnement renforcé, en particulier pour les jeunes aidants. La stratégie a été renouvelée et renforcée en 2023, en portant une attention particulière aux jeunes aidants, aux aidants en emploi, ainsi qu'aux aidants âgés.

Le dispositif des enquêtes Autonomie, réalisées par la Drees entre 2021 et 2025, permet de faire le point sur la situation des proches aidants âgés de 5 ans ou plus qui apportent régulièrement une aide à la vie quotidienne, un soutien moral ou une aide financière ou matérielle en raison des problèmes de santé, d'un handicap ou de l'avancée en âge de l'aidé. La présente étude mobilise le volet Aidants de la deuxième enquête du dispositif – l'enquête Autonomie-Ménages 2022 – pour mieux repérer les proches aidants des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, et leurs caractéristiques. Dans cette enquête, des proches aidants de 5 ans ou plus sont identifiés par des aidés de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire (*encadré 2*). Les aidants accompagnent le plus souvent un parent (35 %), un conjoint (24 %) ou un enfant (19 %) [*graphique 1*].

### Plus d'un aidant sur trois soutient un proche à la fois dans sa vie quotidienne, financièrement et moralement

L'aide régulière apportée par les proches aidants peut prendre plusieurs formes. La première consiste en une assistance dans les activités de la vie quotidienne (aides à la mobilité et aux déplacements, aux tâches domestiques et organisationnelles, ou aux soins personnels et à la santé de l'aidé). La deuxième réside dans un soutien moral, une présence ou une compagnie (présence physique,

appels téléphoniques ou vidéo, échanges écrits – par exemple, via SMS, courriels ou réseaux sociaux). Un soutien moral peut aussi se manifester par une présence continue ou des contacts réguliers. Enfin, l'aide peut être financière ou matérielle : participer aux dépenses (par exemple, courses alimentaires, factures, loyer), donner de l'argent, payer les aidants professionnels ou héberger l'aidé, y compris lui prêter un logement ou le lui louer à faible prix. Les conjoints aidants fournissent tous par hypothèse une aide financière ou matérielle, tandis que les aidants mineurs sont supposés n'en apporter aucune (*encadré 2*).

Parmi ces trois types d'aide, le soutien moral est le plus répandu : 95 % des proches aidants déclarent en apporter, contre 83 % pour l'aide aux activités de la vie quotidienne et 42 % pour l'aide financière ou matérielle. La plupart des aidants en cumulent plusieurs (*schéma 1*). Ainsi, 35 % apportent les trois types d'aide. Et 50 % en cumulent deux : 43 % déclarent à la fois épauler leur proche dans les activités de la vie quotidienne et lui apporter un soutien moral, 5 % contribuent sur le plan financier ou matériel aux frais de la personne aidée en plus de la soutenir moralement, et 2 % aident à la vie quotidienne et apportent une aide financière ou matérielle. Quand l'aide apportée se limite à un seul type, il s'agit le plus souvent du soutien moral (12 %) : seuls 3 % des proches aidants apportent uniquement une aide aux activités de la vie quotidienne et 1 % uniquement une aide financière ou matérielle.

### L'aide à la vie quotidienne : des formes d'aide et des profils d'aidants variés

Dans le volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, la participation aux activités de la vie quotidienne recouvre 15 tâches différentes. Dans cette étude, elles ont été regroupées en trois grandes catégories : aide aux tâches domestiques et organisationnelles, aide aux soins personnels et aide à la mobilité. Pour 3 % des aidants de la vie quotidienne, l'aide apportée ne peut être classée dans aucune de ces trois grandes catégories.

## Encadré 2 Le dispositif des enquêtes Autonomie et le repérage des proches aidants

Le dispositif des [enquêtes Autonomie](#), menées par la Drees entre 2021 et 2025, a pour premier objectif d'estimer le nombre de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et de décrire leurs conditions de vie. Le premier volet de ce dispositif, l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2021, interroge un important échantillon de la population française (330 000 répondants) sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne. Elle permet également d'identifier les personnes de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine qui sont en situation de handicap ou de perte d'autonomie, afin de les surreprésenter ensuite dans le volet Individus de l'enquête Autonomie-Ménages de 2022 (Eidelman, Rey, 2024).

Le deuxième objectif du dispositif Autonomie est de mieux connaître la situation des proches aidants. Le volet Individus (22 000 répondants) recueille des informations sur les aides régulières que les répondants en situation de handicap ou de perte d'autonomie reçoivent de leur entourage, qu'il s'agisse d'une aide dans les activités de la vie quotidienne, d'un soutien moral ou encore d'une aide financière ou matérielle. Le volet spécifique Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages permet de préciser les caractéristiques, la nature de l'aide apportée et le vécu des 6 000 proches aidants réguliers ainsi identifiés par les personnes interrogées déclarant être aidées.

En 2022, la France métropolitaine compte 5,0 millions d'aidés et 7,1 millions d'aidants, qui peuvent soutenir plusieurs personnes.

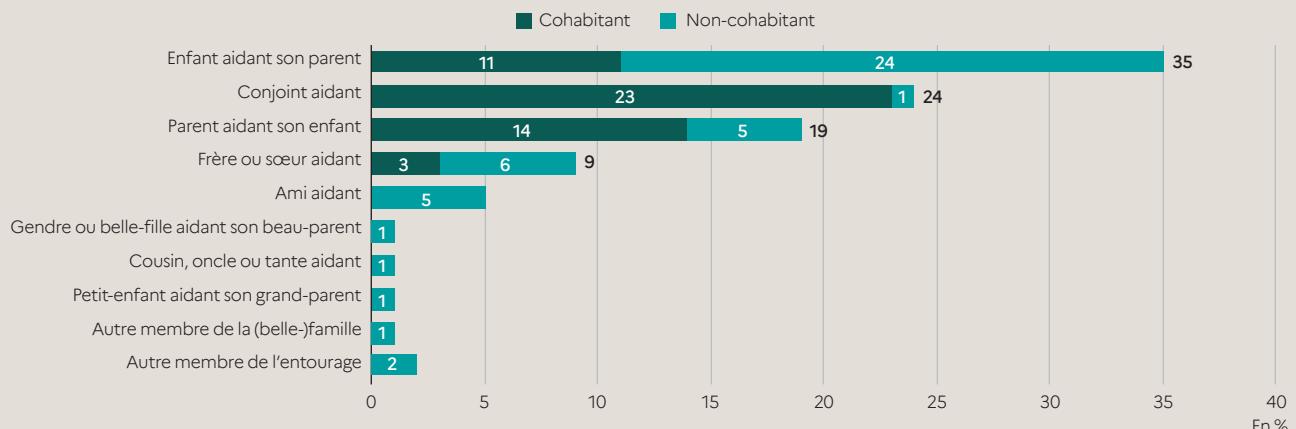
### Plusieurs méthodes de mesure pour repérer les aidants

L'écart avec l'effectif de 9,3 millions personnes qui se déclarent aidants dans l'enquête VQS 2021 (Blavet, 2023) s'explique en partie par un champ différent (France métropolitaine *versus* France ; aidés uniquement en logement ordinaire *versus* ceux en établissement aussi). De plus, l'approche méthodologique n'est pas la même pour estimer le nombre d'aidants. L'enquête VQS repose sur l'auto-déclaration des proches aidants, qui conduit à une estimation plus élevée de leur nombre, car elle tend à inclure davantage ceux qui apportent un faible nombre d'heures d'aide (Roy, 2019).

Enfin, pour l'interprétation des résultats du volet Aidants, il est important de retenir que chaque aidant n'est apparié qu'à un seul aidé – celui interrogé dans le volet Individus. Or, 12 % des proches aidants soutiennent au moins une personne en plus du répondant du volet Individus, dont ni les caractéristiques ni celles de l'aide apportée ne sont connues.

Par ailleurs, il n'est pas demandé aux aidants conjoints, fiancés ou petits amis (ci-après « conjoints ») s'ils apportent une aide financière ou matérielle parce qu'il pourrait leur être difficile de répondre en cas de budget commun. Pour cette étude, ils sont supposés fournir tous une aide financière ou matérielle en raison du handicap, du problème de santé ou de l'avancée en âge de leur conjoint. La question n'est pas non plus posée aux aidants mineurs ; on fait ici l'hypothèse qu'ils n'apportent aucune aide financière ou matérielle.

## Graphique 1 Lien aidant-aidé et cohabitation des aidants avec les aidés



**Note** > La catégorie « parent » inclut aussi les beaux-parents.

**Lecture** > 11 % des aidants sont des enfants qui vivent avec le parent aidé, 24 % sont des enfants qui aident un parent résidant ailleurs.

**Champ** > Proches aidants âgés de 5 ans ou plus qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

**Source** > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

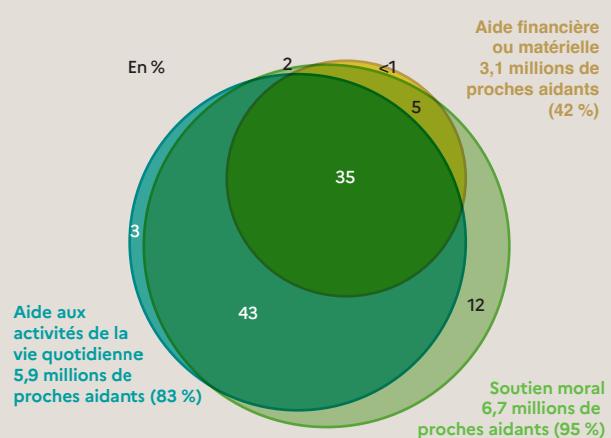
Les aides aux tâches domestiques et organisationnelles sont les plus fréquentes (89 % parmi ceux participant aux activités de la vie quotidienne) [schéma 2]. Le plus souvent, le proche fait (ou aide à faire) les courses, les tâches ménagères courantes, le bricolage ou le jardinage, ainsi que les démarches administratives (tableau complémentaire B). Parmi les aidants qui interviennent dans les activités de la vie quotidienne de leur proche, environ la moitié déclarent apporter une aide aux soins personnels. Cela implique notamment de veiller à la prise de médicaments ou à la gestion des rendez-vous médicaux et d'aider la personne à se laver, s'habiller ou se déshabiller. Enfin, la moitié des aidants à la vie quotidienne contribuent à la mobilité de leur proche, notamment en l'accompagnant ou en étant présent

lorsqu'il utilise un moyen de transport, se déplace ou sort de son logement.

Les aidants de la vie quotidienne se mobilisent souvent sur plusieurs fronts : 31 % cumulent les trois types d'aide, tandis que 28 % participent uniquement aux tâches domestiques et organisationnelles, 5 % prêtent une assistance aux soins personnels et 2 % à la mobilité de leur proche.

La durée de l'aide aux activités de la vie quotidienne est très variable (tableau complémentaire C). Si parmi ces aidants, 44 % y consacrent moins de 7 heures par semaine (soit moins d'une heure par jour), 11 % y emploient 35 heures ou plus – l'équivalent d'un emploi à temps plein. Pour 9 % des aidants, la durée hebdomadaire d'aide reste inconnue.

### Schéma 1 Répartition des proches aidants selon le type d'aide qu'ils déclarent apporter



**Note** > Les conjoints aidants sont censés toujours apporter une aide financière ou matérielle, tandis que les aidants mineurs sont supposés ne jamais en apporter. Parmi les aidants, 0,5 % déclarent n'apporter aucune aide, bien que leur proche ait indiqué, dans le volet Individus, en recevoir une de leur part.

**Lecture** > 35 % des proches aidants cumulent soutien moral, aide aux activités de la vie quotidienne, et aide financière ou matérielle ; 12 % offrent seulement du soutien moral, mais 95 % en apportent en outre d'une autre forme d'aide.

**Champ** > Proches aidants de 5 ans ou plus des personnes de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

**Source** > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

Les profils d'aidants aux activités de la vie quotidienne diffèrent également selon le sexe et le lien avec l'aidé (tableaux complémentaires C et D). Les femmes sont plus souvent impliquées dans les soins personnels que les hommes (59 %, contre 42 %) et consacrent un peu plus fréquemment à l'aide un volume élevé d'heures (12 % y accordent au moins 35 heures par semaine, contre 9 % chez les hommes). Comparativement aux autres aidants aux activités de la vie quotidienne, les parents sont plus susceptibles d'apporter des soins personnels (63 %, contre 52 % en moyenne) et, avec les conjoints, ils figurent parmi ceux qui assurent le plus souvent un volume d'aide équivalent à un temps-plein (respectivement 15 % et 17 %). À l'inverse, la majorité des enfants et des frères et sœurs aidants consacrent moins de 7 heures par semaine à l'aide ; ils sont en moyenne plus jeunes.

### Être aidant, un rôle assumé en majorité par les femmes et les 45-74 ans

Les proches aidants à domicile sont à 58 % des femmes. La part de ces dernières est particulièrement élevée parmi les aidants de 25 à 44 ans (65 %) et chez les parents aidants (64 %) [tableau complémentaire E]. À l'inverse, elles sont légèrement minoritaires (respectivement 45 % et 49 %) parmi les conjoints aidants et les aidants âgés de 75 ans ou plus. Ce déséquilibre peut s'expliquer en partie par un biais déclaratif du côté de l'aidé : les hommes tendent à moins reconnaître l'appui de leur conjointe, tandis que les femmes déclarent plus volontiers être aidées par leur conjoint (Rodrigues, et al., 2024)<sup>4</sup>. Les différences entre femmes et hommes aidants dans les types d'aide apportée sont limitées (tableau complémentaire F).

En moyenne, les proches aidants des personnes vivant à domicile sont âgés de 52 ans et 11 mois. Ils sont particulièrement nombreux entre 45 et 74 ans ; plus précisément, 36 % sont âgés de 50 à 64 ans, contre 21 % dans l'ensemble de la population (graphique 2). Les moins de 25 ans qui soutiennent un proche représentent 9 % des aidants (encadré 1).

### La moitié des aidés ont moins de 65 ans

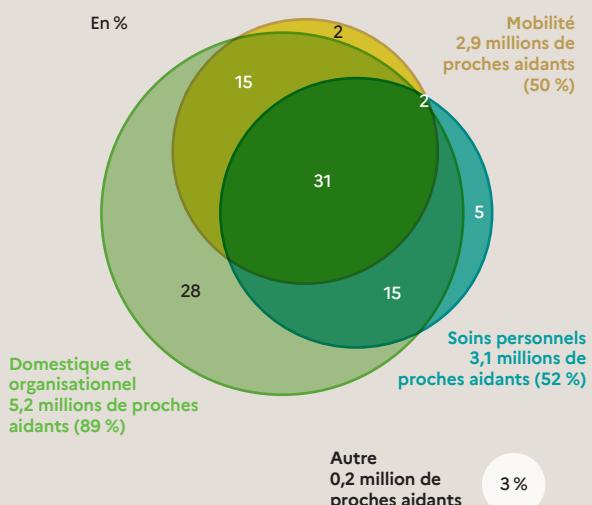
L'aide informelle concerne les seniors en perte d'autonomie, ainsi que les enfants et adultes en situation de handicap ou de maladie chronique. Une diversité de situations qui se reflète dans l'âge des personnes aidées vivant à domicile, très variable : 17 % d'entre elles ont de 5 à 29 ans et 35 %, de 30 à 64 ans.

Avec l'âge, les personnes recourent plus souvent à l'aide informelle. Ainsi, alors que les 80 ans ou plus représentent seulement 6 % de la population en 2022, 28 % des aidés appartiennent à cette tranche d'âge. Les 5-24 ans, quant à eux (25 % de la population en 2022), ne comptent que pour 14 % des aidés. La surreprésentation des 80 ans ou plus reflète les besoins accrus d'accompagnement des personnes âgées, même si celles qui ont les besoins les plus importants vivent plus souvent en établissement, et se trouvent donc hors du champ de cette étude.

### La famille proche en première ligne, et des situations de cohabitation diverses

Un peu plus de la moitié de l'aide informelle à domicile implique les parents et leurs enfants : d'un côté, 36 % des proches aidants soutiennent leur (beau-)parent, de l'autre, 19 % sont des parents aidant leur (bel-)enfant en raison de son handicap ou de problèmes

### Schéma 2 Répartition des proches aidant aux activités de la vie quotidienne selon trois catégories



**Note** > Les aidants qui apportent une aide pour se déplacer dans toutes les pièces d'un étage ou pour se servir des toilettes sont tous regroupés dans les catégories « Mobilité » et « Soins personnels ».

**Lecture** > 31 % des proches participant aux activités de la vie quotidienne apportent aussi régulièrement une aide aux tâches domestiques, aux soins personnels et à la mobilité de l'aidé.

**Champ** > Proches aidants de 5 ans ou plus qui déclarent apporter régulièrement une aide aux activités de la vie quotidienne à une personne de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

**Source** > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

4. En mobilisant les données de l'enquête CARE 2015, Toulemon (2021) montre qu'à besoins et âge équivalents les femmes et les hommes vivant en couple avec une personne en perte d'autonomie ont autant de chances de lui apporter une aide, tous types de tâches confondu.

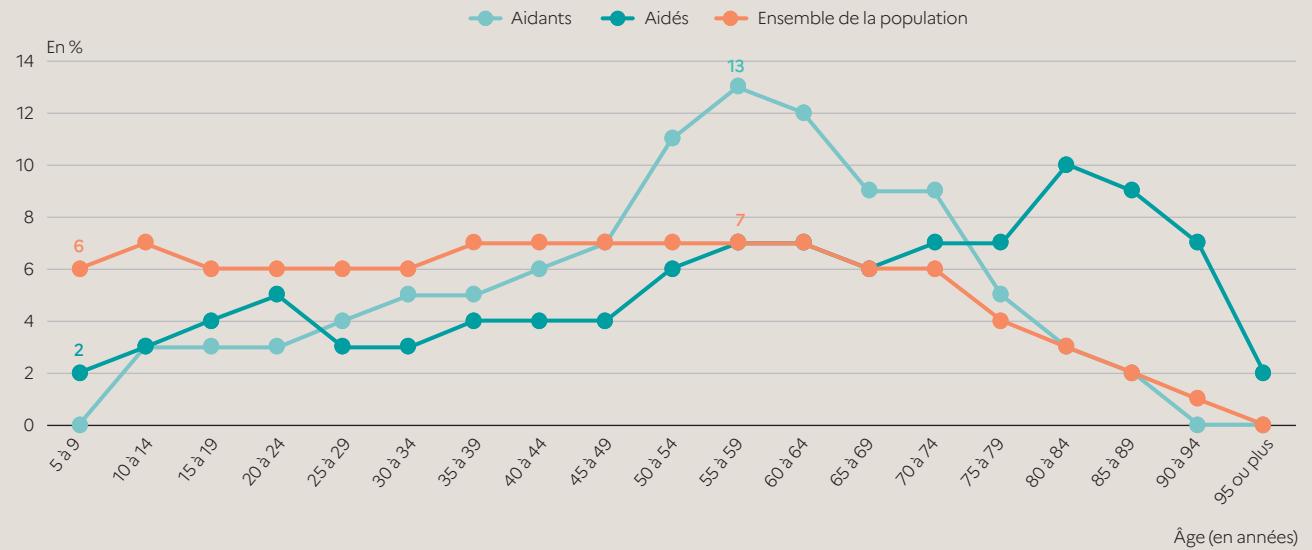
de santé (graphique 1). Pour 24 %, les aidants appuient un conjoint, et, dans ce cas, la cohabitation est quasi systématique. Enfin, 9 % des aidants accompagnent un frère ou une sœur, dont un tiers vivant sous le même toit. Les situations de cohabitation diffèrent fortement selon le lien entre l'aidant et l'aidé. Trois parents aidants sur quatre vivent avec l'enfant concerné, tandis qu'un tiers des enfants aidants cohabitent avec le parent concerné – une proportion assez élevée, étant donné que 65 % des enfants aidants ont 45 ans ou plus (graphique 3).

Les autres liens aidant-aidé sont plus rares : 5 % d'aidants sont des amis, et 5 % ont un autre lien avec l'aidé (tantes, oncles, voisins, petits-enfants, etc.). Pour ces personnes, la cohabitation est rare.

L'âge varie toutefois selon le lien avec l'aidé. Dans l'ensemble, 43 % des aidants ont entre 45 et 64 ans, une proportion qui atteint 56 % parmi

les parents. Les conjoints se distinguent par un âge plus élevé : 52 % d'entre eux ont 65 ans ou plus (61 ans et 8 mois en moyenne), contre 28 % dans l'ensemble (52 ans et 11 mois en moyenne). Les jeunes aidants de moins de 25 ans sont surreprésentés parmi les autres liens intrafamiliaux (frères, sœurs et enfants aidants notamment). Le lien joue également sur l'implication des proches aidants. Les conjoints cumulent très souvent les trois types d'aide (84 %), tandis que les enfants se caractérisent par une aide aux activités de la vie quotidienne, associée à un soutien moral sans soutien matériel ou financier (72 %) [tableau complémentaire F]. Les frères et sœurs, ainsi que les aidants plus éloignés, interviennent moins fréquemment dans les activités de la vie quotidienne ; ils apportent plus souvent un soutien moral uniquement (40 % et 31 %, respectivement).

**Graphique 2** Répartition par âge des aidants, des aidés et de l'ensemble de la population



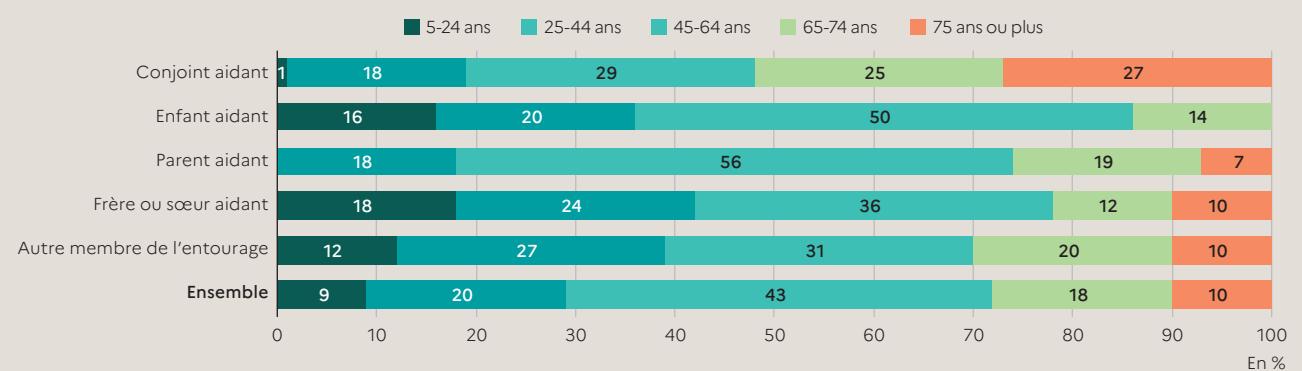
**Lecture** > 13 % des proches aidants ont entre 55 et 59 ans, et les personnes de 55 à 59 ans représentent 7 % de l'ensemble de la population ; 2 % des aidés sont âgés de 5 à 9 ans, et les 5-9 ans constituent 6 % de la population.

**Champ** > Aidants : proches aidants âgés de 5 ans ou plus qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à un répondant du volet Individus de l'enquête Autonomie-Ménages (2022) ; aidés : personnes âgées de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire qui reçoivent une aide régulière d'un proche (répondants du volet Individus de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022) ; ensemble de la population : personnes âgées de 5 ans ou plus selon le recensement Insee de la population en 2022, France métropolitaine.

**Sources** > Drees, volets Aidants et Individus de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022. Insee, recensement de la population 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

**Graphique 3** Répartition par âge des aidants selon le lien aidant-aidé



**Note** > La catégorie « enfant » inclut aussi les gendres/belles-filles et la catégorie « parent », les beaux-parents.

**Lecture** > 56 % des parents aidant leur enfant ont entre 45 et 64 ans.

**Champ** > Proches aidants de 5 ans ou plus qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

**Source** > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

## Plus le lien familial est étroit, plus l'aide est assumée par l'aidant seul

Quatre aidants sur dix accompagnent leur proche sans « co-aidants » informels ; pour la plupart d'entre eux (trois sur dix au total), il n'y a pas non plus d'aide formelle (*graphique 4*). Ces aidants apparaissent plus vulnérables face aux conséquences négatives de l'aide apportée, comme un impact sur leur santé ou leurs relations avec l'aidé ou encore une autre personne de leur entourage (*tableau complémentaire G*). L'aide assumée par une personne seule est particulièrement fréquente parmi les conjoints : 61 % n'ont aucun co-aidant (formel ou informel).

Environ un quart des parents et enfants aidants se chargent également seuls de l'aide à leur proche. Cependant, les enfants bénéficient relativement plus souvent de la présence de co-aidants professionnels auprès de l'aidé (39 %) – une situation beaucoup plus rare chez les parents (10 %). Par ailleurs, bien que 73 % des parents aidants vivent en couple, plus d'un tiers d'entre eux ne sont pas épaulés par l'autre (beau-)parent. Quand ils ne vivent pas en couple (familles monoparentales), les parents qui aident leur enfant assument ce soutien sans l'autre parent dans 85 % des cas. Enfin, la moitié des enfants aidants n'ont pas de frère ou sœur co-aidants.

Les frères et sœurs aidants et les aidants plus éloignés partagent plus souvent les responsabilités : seuls 14 % des premiers et 7 % des seconds se trouvent sans co-aidant. Le partage de l'aide n'est toutefois pas nécessairement synonyme de soulagement : la présence de plusieurs co-aidants, notamment professionnels, reflète souvent un niveau de perte d'autonomie plus élevé de la personne aidée et s'accompagne parfois de contraintes supplémentaires liées à la coordination entre aidants.

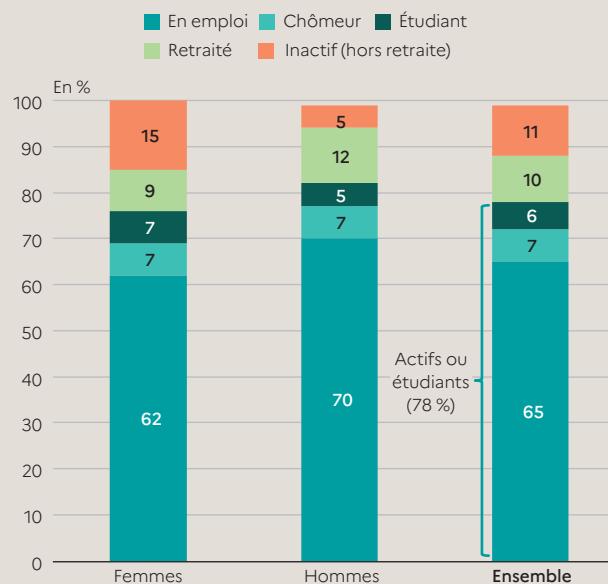
## Six aidants sur dix sont en activité ou étudiants

En 2022, 58 % des proches aidants exercent une activité professionnelle, recherchent un emploi ou suivent des études, soit 78 % parmi les aidants d'âge actif (*graphique 5*). À l'inverse, parmi

cette même population, 21 % sont inactifs sans être étudiants (la moitié sont retraités) – un taux supérieur chez les femmes à celui des hommes, comme dans l'ensemble de la population d'âge actif.

Comparativement à l'ensemble de la population d'âge actif, les proches aidants sont légèrement moins nombreux à occuper un emploi (65 %, contre 67 % dans l'ensemble de la population en

### Graphique 5 Statut d'activité des proches aidants d'âge actif, selon le sexe



Note > La distribution ne somme pas à 100 % en raison des arrondis.

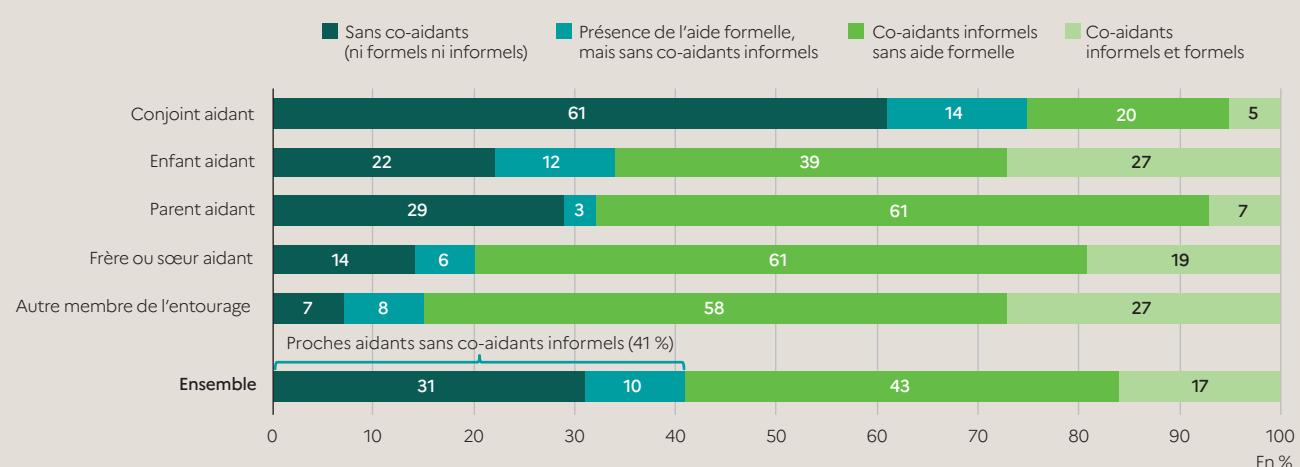
Lecture > Le taux d'emploi des proches aidants âgés de 15 à 64 ans est de 65 %.

Champ > Proches aidants de 15 à 64 ans qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

Source > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

### Graphique 4 Présence de co-aidants formels et informels parmi les proches aidants, selon le lien aidant-aidé



Notes > Les aidants formels regroupent les soignants (par exemple, les infirmiers), les travailleurs sociaux et les bénévoles qui aident dans la vie quotidienne, quand les aidants informels (ou « proches aidants ») désignent les personnes qui apportent régulièrement une aide non professionnelle à la vie quotidienne, un soutien moral ou une aide financière ou matérielle à un proche. La catégorie « enfant » inclut aussi les gendres/belles-filles et la catégorie « parent », les beaux-parents.

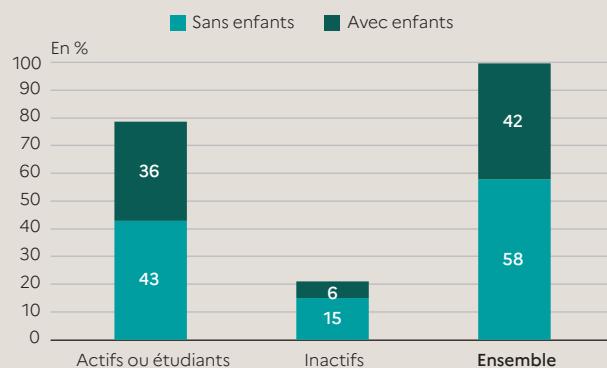
Lecture > 61 % des conjoints aidants n'ont ni co-aidants formels ni co-aidants informels.

Champ > Proches aidants de 5 ans ou plus qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

Source > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> Études et Résultats n° 1358 © Drees

## Graphique 6 Aidants selon la présence d'enfants à charge et le statut d'activité



**Note** > Les aidants « actifs » sont en emploi ou au chômage. La catégorie « avec enfants » inclut les enfants de l'aidant (mineurs ou majeurs, y compris ceux du conjoint) qui sont à la charge de l'aidant pour des raisons éducatives, matérielles ou financières. Lorsque l'aidant est parent d'un enfant handicapé, le nombre d'enfants à charge exclut ce dernier.

**Lecture** > 36 % des aidants d'âge actif sont actifs ou étudiants et ont des enfants à charge.

**Champ** > Proches aidants de 15 à 64 ans qui déclarent apporter régulièrement au moins un type d'aide à une personne âgée de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire, France métropolitaine.

**Source** > Drees, volet Aidants de l'enquête Autonomie-Ménages, 2022.

> *Études et Résultats* n° 1358 © Drees

2022) [Insee, 2025]. Derrière ces chiffres se lit aussi un contexte souvent difficile : l'aide informelle peut avoir des conséquences négatives sur le parcours professionnel des aidants, comme travailler moins d'heures, percevoir des salaires moins élevés ou cesser son activité (Akyol, Nolan, 2025).

Trois proches aidants sur dix ont au moins un enfant à charge autre que la personne qu'ils accompagnent, proportion qui atteint 42 % parmi ceux d'âge actif (graphique 6). Parmi les aidants d'âge actif qui travaillent, sont en recherche d'emploi ou étudiants, presque la moitié ont aussi un enfant à charge, contre moins d'un tiers parmi les aidants inactifs, souvent plus âgés (tableau complémentaire H). ●

[Télécharger les données](#)

**Mots clés :** [Aidant](#) [Proche aidant](#) [Handicap](#) [Perte d'autonomie](#) [Jeune adulte](#)

### Pour en savoir plus

- > L'ensemble de la documentation relative au dispositif d'enquêtes Autonomie (2021-2025) est disponible sur le site internet de la Drees.
- > Akyol, P., Nolan, M. (2025, septembre). Effects of informal caring on labour market outcomes of carers : Evidence from HILDA. *Journal of Health Economics*, 103.
- > Blavet, T. (2023, février). 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021. Drees, *Études et Résultats*, 1255.
- > Eidelman, J.-S., Rey, M. (2024). Le handicap, différentes approches pour une notion complexe – Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022. Drees, *Études et Résultats*, 1317.
- > Eurostat (2025). Young persons neither in employment nor in education and training by labour status (NEET rates). Jeux de données.
- > Insee (2025, juin). Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2022 – France métropolitaine. Chiffres détaillés.
- > Rodrigues, R., et al. (2024, octobre). Depends on whom you ask: Discordance in reporting spousal care between older women and men across European welfare states. *Archives of Gerontology and Geriatrics*, 125.
- > Roy, D. (2019, décembre). Qu'est-ce qu'un « proche aidant » ? *Actualité et dossier en santé publique*, 109.
- > Toulemon, L. (2021, octobre). Femmes et hommes ont autant de chances d'être aidants de leur conjoint dépendant, mais la nature de leur aide diffère. *Note IPP*, 75.

> **Publications**  
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**  
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**  
drees-infos@sante.gouv.fr

> **Contact presse**  
drees-presse@sante.gouv.fr

**Directeur de la publication :** Thomas Wanecq

**Responsable d'édition :** Valérie Bauer-Eubriet

**Chargée d'édition :** Laureen Guhur

**Composition et mise en pages :** Drapeau Blanc

**Conception graphique :** Drees

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la Drees d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la Drees. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : Drees - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr